

Déremboursements de médicaments : un effort de pédagogie s'impose

Le Collectif national des groupements de pharmaciens d'officine (CNGPO) présente les résultats de l'enquête¹ qu'il a réalisée sur les comportements des Français face au déremboursement total de classes thérapeutiques et réagit à ses principaux enseignements.

Les déremboursements déconcertent les Français ...

Les personnes interrogées ne sont pas favorables aux déremboursements de médicaments. Bien que conscients de la nécessaire évolution du système de soins, ils **ne comprennent pas la logique des mesures récemment mises en place** et ont le sentiment qu'elles instaurent une inégalité de la population devant la maladie. **C'est notamment le terme « Service Médical Rendu Insuffisant » qui pose question.** Les Français se demandent, en effet pourquoi, si ces médicaments sont inefficaces, les avoir mis sur le marché et les conserver à la vente aujourd'hui ?

... pourtant, une majorité d'entre eux est à même de comprendre et d'accepter les raisons de leur mise en place.

56 % des personnes interrogées acceptent plutôt bien l'idée que certains médicaments soient déremboursés **pour que** la Sécurité sociale **puisse maintenir le remboursement** des médicaments dédiés à des maladies plus graves, comme le cancer, le sida ou la grippe aviaire.

L'achat de médicaments non remboursés : une pratique largement répandue, acceptée, mais qui doit être encadrée

6 Français sur 10 achètent ou prennent spontanément des médicaments pour soigner un rhume ou une gastro-entérite. Dans le cas d'un déremboursement total de la classe thérapeutique pour le soin d'un rhume ou d'une diarrhée, ils changeraient peu leurs comportements. Ils adopteraient cependant une attitude plus vigilante face aux médecins et aux pharmaciens, en faisant particulièrement attention à la quantité de médicaments prescrits ou conseillés et en privilégiant les médicaments génériques.

Toutefois, en dépit de cette tendance, **la grande majorité des Français ne souhaite pas autoriser l'accès en libre-service aux médicaments non remboursés** qu'ils estiment trop risqué. Ils considèrent en effet **la pharmacie d'officine comme le lieu privilégié pour la délivrance** de ceux-ci, et adhèrent à l'idée du développement du rôle de conseil du pharmacien, si possible, dans un espace de confidentialité.

Enfin, les Français sont majoritairement favorables à ce que les pharmaciens puissent prescrire dans un cadre bien défini : 75 % d'entre eux accepteraient que les pharmaciens prescrivent des traitements pour des maladies telles que la diarrhée ou le rhume ; concernant les maladies chroniques, 67 % seraient d'accord pour que les pharmaciens prolongent les ordonnances dont les délais ne sont plus valables.

¹ Enquête menée du 31 mai au 7 juin 2006 par le CREDOC auprès d'un échantillon représentatif de 1 022 personnes

Selon le **Collectif national des groupements de pharmaciens d'officine (CNGPO)**, les résultats de cette enquête montrent en premier lieu, qu'une politique de déremboursement cohérente et assortie d'**un effort de pédagogie s'impose en direction du patient, comme des professionnels de santé concernés**. Il plaide notamment pour la suppression de la qualification de « Service médical rendu insuffisant » car elle induit non seulement l'incompréhension de la population mais surtout, jette le discrédit sur l'efficacité des médicaments concernés.

Pourtant, les Français sont prêts à adopter une attitude responsable. Une politique efficace de déremboursement semble donc envisageable. Toutefois, pour le CNGPO, **les mesures à mettre en place doivent s'appliquer à des classes thérapeutiques entières, autrement dit cibler des pathologies particulières et non des médicaments, et par exemple des affections bénignes comme le rhume ou la diarrhée**. Aussi, il préfère privilégier la notion de « pathologie prioritaire, ou non, à la prise en charge par la collectivité » à celle de médicament prioritaire proposée par le ministre de la Santé lors du salon Pharmagora en avril dernier.

Enfin, **toute politique de déremboursement est indissociable du développement de la médication officinale**. Elle se traduit par une synergie durable et effective des industriels, des médecins et des pharmaciens d'officine qui doit permettre au pharmacien de devenir un acteur clé du suivi thérapeutique des pathologies du quotidien ou affections bénignes.

Grâce à une médication officinale appropriée, avec responsabilisation de l'assuré et prescription pharmaceutique, le pharmacien sera ainsi à même d'aider au contrôle et à la sécurisation d'achat ou de prise spontanée de médicaments.